



**Conseil d'administration du 23 juin 2022**

Membres en exercice : 52  
Membres présents ou supplés : 24  
Membres ayant donné mandat : 7  
Nombre de voix : 31  
Pour : 31  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DELIBERATION n°20220142**  
**ADHESION A DES PERSONNES MORALES**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 9 juin 2022, s'est réuni le 23 juin 2022 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : M. Lucien AFFORTIT, M. Olivier AMRANE représenté par Mme Françoise RIEU-FROMENTIN, M. Daniel BARBERIO, M. Denis BERTRAND, Mme Jeannine BOURRELY, M. Christian BRUGERON, Mme Catherine CIBIEN, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, M. Henri COUDERC, Mme Agnès DELSOL, M. Pierre DEMANGEAT, M. Jean HANNART, G<sup>al</sup> Benoit HOUSSAY représenté par M. Julien CHAZE, M. Jean-Pierre LAGANNE, Mme Michèle MANOA, M. Stéphan MAURIN, M. Denis PIT, M. Pierre PLAGNES, Mme Line ROUSTAN, Mme Flore THEROND, M. David URSULET représenté par Mme Réjane PINTARD, M. Alexandre VIGNE, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : M. Gilbert BAGNOL, M. Philippe BILLET, Mme Marianne CARBONNIER-BUCKARD, Mme Brigitte DONNADIEU et M. Paul-Henry DUPUY à M. Henri COUDERC, M. René ROSOUX à Mme Catherine CIBIEN, M. André THEROND à Mme Line ROUSTAN.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Vu les délibérations n°20210239 du conseil d'administration du 18 novembre 2021 et n°20220057 du conseil d'administration du 10 mars 2022 approuvant le renouvellement des adhésions aux personnes morales pour l'année 2022 et suivantes,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

**Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve l'adhésion aux personnes morales suivantes :**

- **Fédération EUROPARC – Waffnergasse 6, DE-93047 REGENSBURG (Allemagne) pour un montant de 682 € au titre de l'année 2022.**

La directrice,

  
Anne LEGILE



Le président du conseil d'administration,

  
Henri COUDERC